

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BÉLARUS : Un tribunal suisse condamne un ancien membre des forces de sécurité pour disparition forcée, une première mondiale

(Saint-Gall, Paris, Minsk, Genève, 26 octobre 2026) – Le Tribunal cantonal de Saint-Gall a reconnu Yuri Harauski, ancien membre de l'Unité spéciale d'intervention rapide (SOBR), coupable de la disparition forcée d'Anatoly Krasouski, survenue en Biélorussie en 1999, infirmant ainsi son acquittement prononcé en 2023. Le Tribunal a également établi sa participation aux disparitions forcées de Yuri Zakharenka et de Viktor Hanchar, tout en confirmant son acquittement pour des raisons juridiques. Tenant compte de ses aveux et des excuses publiques présentées aux victimes, le Tribunal a réduit sa peine de huit ans à deux ans de peine privative de liberté avec sursis.

À l'issue du procès en appel qui s'est tenu le 22 septembre 2026, le Tribunal cantonal de Saint-Gall a reconnu Yuri Harauski coupable de la disparition forcée d'Anatoly Krasouski, homme d'affaires biélorusse connu, en 1999. Le Tribunal a toutefois confirmé son acquittement concernant les disparitions de Yuri Zakharenka et de Viktor Hanchar. L'ancien membre du SOBR a été condamné à une peine de deux ans de peine privative de liberté avec sursis.

Cette condamnation est la première prononcée à l'étranger contre un membre de l'appareil sécuritaire biélorusse pour des crimes commis dans le cadre de la répression menée sous le régime d'Aliaksandr Loukachenka. C'est également la première fois au monde qu'un tribunal se prononce, sur la base du principe de compétence universelle, sur des crimes commis en Biélorussie. Cette affaire constitue par ailleurs la première occasion pour un tribunal suisse d'examiner le crime de disparition forcée.

Cette condamnation marque une avancée significative dans la lutte contre l'impunité pour les crimes commis sous le régime d'Aliaksandr Loukachenka, tant en Suisse qu'au-delà de ses frontières. « *Je suis soulagée par ce verdict de culpabilité* », a déclaré **Valeriya Krasouskaya, fille d'Anatoly Krasouski**. « *Après 27 ans, au moins une des nombreuses personnes impliquées dans l'enlèvement et le meurtre de mon père est officiellement reconnue coupable.* »

TRIAL International, la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et le Centre de défense des droits humains Viasna, qui ont engagé cette procédure en 2021 aux côtés des proches de deux des hommes disparus, saluent cette condamnation comme une étape importante dans la lutte contre l'impunité.

« *Pendant des années, l'impunité pour les crimes commis sous le régime de Loukachenka semblait inébranlable. Ce verdict démontre qu'elle ne l'est pas. Les enquêteurs, les procureurs et les tribunaux disposent désormais d'un précédent qui montre qu'il est possible d'obtenir justice pour les crimes commis par l'appareil d'État biélorusse* », a déclaré **Philip Grant, directeur exécutif de TRIAL International**.

La portée de ce jugement pourrait dépasser le seul cas de Yuri Harauski. En établissant la responsabilité pénale d'un membre du SOBR pour ces actes, il pourrait contribuer aux efforts visant à faire la lumière sur la chaîne de responsabilités derrière les disparitions forcées, notamment sur le rôle des personnes qui ont ordonné ou dirigé ces crimes.

« *La condamnation de Yuri Harauski pour son implication dans la disparition forcée d'Anatoly Krasouski en Biélorussie est avant tout une victoire pour sa famille, qui voit enfin ses efforts de longue date pour obtenir justice aboutir* », a déclaré **Alexis Deswaef, président de la**

FIDH. « *Nous saluons le travail de la justice suisse, qui démontre qu'il est possible de faire progresser la justice internationale grâce au principe de compétence universelle.* »

« *Le verdict rendu dans l'affaire Harauski constitue la première véritable avancée vers une enquête sur les disparitions d'opposants politiques survenues en Biélorussie en 1999* », a déclaré **Valiantsin Stefanovic, défenseur des droits humains au sein de Viasna et ancien vice-président de la FIDH.** « *Pour l'ensemble de la communauté biélorusse de défense des droits humains, cette journée revêt une importance considérable. Elle marque une première étape essentielle vers l'établissement de la vérité et le rétablissement de la justice.* »

Tout en saluant les efforts du Tribunal Cantonal pour garantir aux victimes et au public un accès adéquat à la procédure, les trois organisations partenaires réaffirment l'importance cruciale d'une approche centrée sur les victimes, notamment en garantissant le droit des parties plaignantes à être entendues et en assurant une interprétation complète, de qualité et accessible tout au long des audiences.

CONTACTS MÉDIAS

- **International Federation for Human Rights (FIDH):** Raphaël Lopoukhine, rloupoukhine@fidh.org, +33 6 72 28 42 94
- **TRIAL International:** Anja Härtwig (Deutsch, Englisch, Französisch), media@trialinternational.org, +41 77 469 68 65